

Commune d'UFFHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'UFFHEIM

DE LA SEANCE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 14 novembre, à 19 h 30, le Conseil Municipal d'Uffheim s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur André RIBSTEIN, Maire.

Présents : ALMY René, PIGEOT Stéphanie, WADEL Patrick, KOERPER Jean-Luc, SMALLWOOD Véronique, COLETTI Charlotte, LEIBY Thomas, HOLBEIN Clarisse, HERTER Georges.

A donné procuration : ./.

Absent excusé et non représenté : BARTH Julien, LOHRENGEL Gérard

Absent non excusé : MULLER Thierry

Secrétaire de Séance : Mme Elodie LE GALLOUDEC

Monsieur André RIBSTEIN souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal.
Il constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Point 2 / Affaires financières

Point 3 / Convention d'attribution d'un fonds de concours par Saint-Louis Agglomération –
Remplacement de la chaudière au Club House

Point 4 / Réduction de l'éclairage public

Point 5 / Droit de préemption urbain

Point 6 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

Point 7 / Rapport des Adjoints & Commissions

Point 8 / Divers & Informations

En application de l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE Madame Elodie LE GALLOUDEC, Rédacteur principal de 1^{ère} classe, faisant fonction de Secrétaire de Mairie, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

POINT 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du lundi 17 octobre 2022 a été transmis in extenso à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par tous les membres présents.

POINT 2 / Affaires financières

2.1 Aménagement de l'école maternelle - Avenant

Monsieur le Maire informe que des imprévus sont survenus au lot 2 – Menuiseries extérieures Alu attribué à l'entreprise Kleinhenny (fourniture porte alu accès cave).

Vu le code de la commande publique ;

Vu le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire du lot 2 en application de la délibération du conseil municipal du 25 juillet 2022 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 8 juin 2022 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

CONCLUT l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée ;

Programme

Aménagement de l'école maternelle

Lot n°02 – Menuiseries extérieures alu

Entreprise

KLEINHENNY R. - 28 rue de Kingersheim 68110 ILLZACH

Montant initial du marché + avenant 1 : 10 900.00 € HT, soit 13 080.00 € TTC

Avenant n° 2 - montant : 3 129.00 € HT, soit 3 754.80 € TTC

Nouveau montant du marché : 14 029.00 € HT, soit 16 834.80 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

2.2 Aménagement de l'école maternelle - Avenant

Monsieur le Maire informe que certains travaux prévus au lot 1 – Démolition gros œuvre attribué à l'entreprise Altkirch Construction ne seront pas effectués.

Vu le code de la commande publique ;

Vu le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire du lot 1 en application de la délibération du conseil municipal du 25 juillet 2022 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 8 juin 2022 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

CONCLUT l'avenant de réduction ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée ;

Programme

Aménagement de l'école maternelle

Lot n°01 – Démolition gros œuvre

Entreprise

ALTKIRCH CONSTRUCTION - 64 av. du 8^{ème} Régiment de Hussards 68130 ALTKIRCH

Montant initial du marché : 22 533.24 € HT, soit 27 039.89 € TTC

Avenant n° 1 - montant : - 6 440.00 € HT, soit - 7 728.00 € TTC

Nouveau montant du marché : 16 093.24 € HT, soit 19 311.89 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

POINT 3 / Convention d'attribution d'un fonds de concours par Saint-Louis Agglomération – Remplacement de la chaudière au Club House

Monsieur le Maire présente le règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours pour la réalisation ou le fonctionnement d'équipements dans le cadre de l'élaboration du Pacte fiscal et financier de solidarité 2021/2026 de Saint-Louis Agglomération.

Le soutien de Saint-Louis Agglomération a pour objet le financement de projets communaux.

La Commune a présenté un dossier de demande d'attribution du fonds de concours pour le projet de remplacement de la chaudière au club house.

Le coût total du projet s'élève à 14 343.45 € HT.

Le montant du Fonds de concours accordé par Saint-Louis Agglomération s'élève à 7 171.72 €.

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 26 mai 2021 instaurant des fonds de concours par Saint-Louis Agglomération en faveur de ses communes membres ;

Vu le règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 29 juin 2022 accordant un fonds de concours à la Commune d'UFFHEIM et autorisant le Président à signer la convention d'attribution du fonds de concours ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE le fonds de concours ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution et de gestion des fonds de concours et tous actes y afférent.

POINT 4 / Réduction de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Il rappelle également que la Commune est déjà engagée dans une politique de modification des candélabres en Led sur tout le territoire de la Commune et que les armoires d'éclairage public sont dotées d'un système de diminution de l'éclairage public entre 1h00 et 5h00 du matin.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du Maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

La proposition concernant l'éclairage public de la Commune est la suivante

- Maintenir les candélabres de la Rue du 20 Novembre et de la Rue d'Altkirch allumés toute la nuit
- Eteindre 1 candélabre sur 2 dans les autres rues communales toute la nuit

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et par 4 voix contre la réduction de l'éclairage public, 1 voix pour l'extinction totale de l'éclairage public de minuit à 4h00 dans les rues communales et 5 voix pour la proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE d'éteindre 1 candélabre sur 2 dans les rues communales et de maintenir l'éclairage complet des rues départementales, Rue du 20 Novembre et Rue d'Altkirch ;

CHARGE Monsieur le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, et d'informer la population.

POINT 5 / Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a pris certaines décisions entrant dans le champ d'application de ses compétences des matières que lui a délégué le Conseil Municipal dans sa séance du 8 juin 2020, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont été prononcées les renoncations au Droit de Préemption Urbain sur les immeubles suivants

- ♦ *Section 1 parcelle 732/184 – Rue du 20 Novembre – 630 m²*
- ♦ *Section 1 parcelles 719/72, 717/86 et 721/85 – Rue du 20 Novembre – 477 m²*

POINT 6 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

6.1 Saint-Louis Agglomération

Monsieur le Maire informe que le prochain conseil communautaire aura lieu le 16 novembre 2022.

Il enverra le procès-verbal du conseil communautaire aux conseillers municipaux.

Monsieur le Maire rend compte de la manifestation des élus qui s'est déroulée le 22 octobre 2022 à Bartenheim contre l'implantation illégale des gens du voyage.

POINT 7 / Rapport des Adjointes & Commissions

7.1 René ALMY

Monsieur René ALMY rend compte de la réunion de restitution des contrats sociaux multipartites à laquelle il a assisté le 20 octobre 2022 au centre hospitalier de Rouffach.

Les contrats sociaux multipartites sont un projet qui s'adresse à des personnes en situation de fragilité psychique, ou en précarité d'une durée d'un an qui vise le mieux-être.

La réunion a permis la restitution de l'ensemble du projet depuis 2016 avec des témoignages de participants, partenaires et élus.

7.2 Stéphanie PIGEOT

Madame Stéphanie PIGEOT rend compte de la soirée d'Halloween du 31 octobre 2022 qui a rencontré un franc succès.

Une quarantaine de personnes étaient réunies à la Maison des Associations après avoir fait le tour du village à la recherche de friandises.

Elle remercie tout particulièrement Thomas LEIBY, Patrick WADEL, René ALMY et Anne BITTERLIN pour l'aide apportée à l'organisation de cette soirée.

Madame Stéphanie PIGEOT informe que la Commission Information travaille actuellement sur le bulletin communal qui paraîtra fin janvier 2023.

Elle rend également compte de l'avancement des travaux d'aménagement de l'école maternelle.

Les sanitaires sont installés à 80 %, l'électricité à 75 %, les réseaux sont installés et les travaux de carrelage et de peinture sont à venir.

7.3 Patrick WADEL

Monsieur Patrick WADEL donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mardi 18 octobre 2022.

❶ Demande de permis de construire PC 068 341 22 F0013 de Monsieur Abdullah DURAN habitant au 49 rue de la République – 68120 PFASTATT, pour un projet de construction d'une maison individuelle de 148,50 m² avec piscine, situé Rue du 20 Novembre, section 1 parcelles 718/86, 720/72 et 722/85, surface de terrain de 580 m² : Avis favorable sous réserve de respecter les prescriptions d'usage.

② Déclaration Préalable DP 068 341 22 F0019 déposé par Monsieur Besim ZEKOLLI, 2 rue des Peupliers – 68510 UFFHEIM, pour la pose de d'une clôture sur limite, composée d'un grillage rigide avec soubassement béton de 025 m et grillage de 1,50 m de hauteur, pour la pose d'enrobé sur les deux places de parking et l'entrée de garage, section 5 parcelles 553 et 554 : Avis défavorable en référence à l'Article 11.3 de la zone A du PLU.

③ Déclaration Préalable DP 068 341 22 F0020 déposé par Monsieur Nicolas MULLOT, 4 rue Dettler – 68510 UFFHEIM, pour la pose de 18 panneaux photovoltaïques sur toiture (dimensions 1840 x 1030 x 32 mm), section 4 parcelle 284 : Avis favorable.

④ Modification de permis de construire en cours de validité PC 068 341 22 F0006-M01 déposé par M. Martin SAK et Mme Clémence ALBERTINI, 12 rue des Poètes – 68510 SIERENTZ, pour un projet situé au lot 20 du Lotissement Nedere Matten, au 6 rue du Ruisseau – 68510 UFFHEIM, section 5 parcelle 280, surface de terrain de 6,43 m².
La modification concerne une fenêtre sur la façade Nord et une sur la façade Est par un changement de dimensions : Avis favorable.

⑤ Déclaration Préalable DP 068 341 22 F0021 déposé par Monsieur Damien BIZET, 6 rue des Peupliers – 68510 UFFHEIM, pour la pose de panneaux photovoltaïques en surimposition sur toiture terrasse (surface 14 m², de dimensions 1850 x 1150 x 30 mm), section 5 parcelles 549 et 550 : Avis favorable.

⑥ Modification de permis de construire en cours de validité PC 068 341 21 F0022-M01 déposé par M. Ayhan CAM, 1 rue du 20 Novembre – 68220 HESINGUE, surface du terrain de 326 m², section 1 parcelle 715 située au 7 B rue du 20 Novembre – 68510 UFFHEIM.
Objet de la modification : Agrandissement du débord de toit, changement de la teinte de la porte de garage en blanc, modifications des baies vitrées sur toutes les façades, mise en place d'une servitude de réseaux au profit du PC 068 341 21 F0023: Avis favorable. Néanmoins la commission indique que la parcelle est viabilisée car le propriétaire informe d'une servitude de réseau pour l'eau pluviale.

⑦ Certificat d'Urbanisme Cua 068 341 22 F0021 déposé par Maître Alain WALD, Notaire au sein de la SCP WALD et LODOVICHETTI, 4 rue de Village-Neuf – BP 248 – 68330 HUNINGUE, pour un projet situé Rue du 20 Novembre, section 1 parcelle 732, surface de terrain de 630 m² : Avis favorable.

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

Monsieur Patrick WADEL donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mardi 8 novembre 2022.

① Déclaration Préalable DP 068 341 22 F0022 déposé par Monsieur Mathias RAGOT, 32 Suttergasse – 68510 UFFHEIM, pour la construction d'une pergola bioclimatique (dimensions 3,605 x 3,35 x 2,90 m de hauteur, section 2 parcelles 555, 597 et 604 : Avis favorable.

② Déclaration Préalable DP 068 341 22 F0023 déposé par Monsieur Marc REYMANN, 23 rue des Romains – 68680 KEMBS pour la construction d'une clôture sur mur bahut en limite de propriété Sud et Ouest, d'une hauteur de 1,40 m ainsi qu'un portail, la pose d'une pergola (dimensions 4,42 x 3,40 x 3,00 m de hauteur) et d'un store coffre sur la construction située au 1 A rue du Cordier – 68510 UFFHEIM, section 1 parcelles 729 et 730 et section 2 parcelle 481, 677 et 679 : Avis favorable.

③ Modification de permis de construire en cours de validité PC 068 341 21 F0023-M01 déposé par M. Ayhan CAM, 1 rue du 20 Novembre – 68220 HESINGUE, surface du terrain de 326 m², section 1 parcelles 713 et 714 situées au 7 A rue du 20 Novembre – 68510 UFFHEIM.
Objet de la modification : Mise en place d'une servitude de réseaux octroyé sur le permis PC 068 341 21 F0022, rehausse de la maison de 0,15 m pour l'écoulement des eaux pluviales, modification des baies vitrées à l'étage sur la façade Est, ajout d'une porte de service à l'arrière du garage : Avis favorable.

④ Permis de construire PC 068 341 22 F0014 de Monsieur Thierry MULLER, 25 rue du 20 Novembre – 68510 UFFHEIM, pour un projet d'agrandissement de son hangar agricole déjà existant, de la moitié de sa longueur, au lieu-dit Zaessmattlen – 68510 UFFHEIM, section 2 parcelles 18 et 20, surface de terrain 3,7057 ha. La toiture côté Sud sera dotée de panneaux photovoltaïques : Avis favorable.

⑤ Déclaration Préalable DP 068 341 22 F0024 déposé par Monsieur Serge BLENNER, 12 rue du Cordier - 68510 UFFHEIM, pour des travaux de création d'un auvent toit plat accolé à la maison existante (dimensions 5,64 x 3,60 x 3,00 m de hauteur), section 1 parcelle 664 : Avis favorable.

⑥ Déclaration Préalable DP 068 341 22 F0025 déposé par Monsieur Christophe STIMPFLING, 26 B rue Bonbonnière – 68440 ESCHENTZWILLER, pour la pose d'une clôture sur rue composée en partie basse d'une plaque en béton surmontée de panneaux rigides au 1 A rue Camille Roche – 68510 UFFHEIM, section 1 parcelles 276, 277 et 728, surface de terrain de 402 m² : Avis favorable.

⑦ Certificat d'Urbanisme Cua 068 341 22 F0022 déposé par Maître Jean-Luc GIROD, 4 rue de la Montagne – BP 1303 – 68056 MULHOUSE, pour un projet situé Rue du 20 Novembre – 68510 UFFHEIM, section 1 parcelles 719/72, 717/86, 721/85, surface de terrain de 477 m² : Avis favorable.

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

7.4 Jean-Luc KOERPER

Monsieur Jean-Luc KOERPER informe que les travaux du mur du ruisseau sont terminés. Il reste une partie du macadam à faire par la Commune dès que possible.

Il informe également que le devis de l'abri-bus devant l'atelier communal s'élève à environ 10 000 € HT. Le devis sera réexaminé et l'installation sera faite en propre régie si cela est possible.

POINT 8 / Divers & Informations

8.1 Agenda

<i>Date</i>	<i>Réunion - Manifestation</i>	<i>Heure & Lieu</i>
Jeudi 17 novembre	Commission Sociale et Animations	19 h 00 Mairie
Dimanche 27 novembre	Marché aux Puces	Village
Samedi 3 et Dimanche 4 décembre	Exposition Sébastien Gutzwiller	Maison des Associations
Dimanche 11 décembre	Repas de Noël des Aînés	12 h 00 Maison des Associations
Lundi 12 décembre	Conseil Municipal	19 h 30 Mairie
Samedi 17 décembre	Loto du FCU	Maison des Associations

8.2 Documents remis

Les documents suivants ont été remis aux conseillers municipaux soit par voie électronique soit en début de séance

- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 18 octobre 2022
- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 8 novembre 2022

8.3 Informations de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe que le concert de la musique du 5 novembre 2022 était une belle réussite.

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes à l'occasion de la Commémoration de l'Armistice qui fut une belle cérémonie.

8.4 Tour de table

Monsieur Patrick WADEL informe qu'il a assisté à la Commission Sports de Saint-Louis Agglomération. Le thème principal était la diminution des énergies dans les bâtiments.

Monsieur Georges HERTER relate les diverses plaintes de riverains concernant les promeneurs de chiens et leur manque de civisme quant aux déjections canines.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 30.

Le Maire,
André RIBSTEIN.

Le Secrétaire,
Elodie LE GALLOUDEC.

**TABLEAU DE PRESENCE
POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'UFFHEIM
DE LA SEANCE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022**

ORDRE DU JOUR

Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Point 2 / Affaires financières

Point 3 / Convention d'attribution d'un fonds de concours par Saint-Louis Agglomération – Remplacement de la chaudière au Club House

Point 4 / Réduction de l'éclairage public

Point 5 / Droit de préemption urbain

Point 6 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

Point 7 / Rapport des Adjointes & Commissions

Point 8 / Divers & Informations

<i>Nom & Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Procuration</i>
<i>RIBSTEIN André</i>	<i>Maire</i>	---
<i>ALMY René</i>	<i>1^{er} Adjoint</i>	---
<i>PIGEOT Stéphanie</i>	<i>2^{ème} Adjointe</i>	---
<i>WADEL Patrick</i>	<i>3^{ème} Adjoint</i>	---
<i>KOERPER Jean-Luc</i>	<i>4^{ème} Adjoint</i>	---
<i>BARTH Julien</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Absent excusé</i>
<i>SMALLWOOD Véronique</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	---
<i>COLETTI Charlotte</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	---
<i>LEIBY Thomas</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	---
<i>HOLBEIN Clarisse</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	---
<i>HERTER Georges</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	---
<i>MULLER Thierry</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Absent non excusé</i>
<i>LOHRENGEL Gérard</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Absent excusé</i>